



# AIDE A LA FORMATION DES INFIRMIERS EN PRATIQUE AVANCÉE

## OBJET DE L'INTERVENTION :

Favoriser la formation d'infirmiers diplômés d'Etat en pratique avancée et leur installation dans l'Oise en tant que libéral par l'octroi d'une subvention sur les 2 années de formation.

## BÉNÉFICIAIRES :

Les infirmiers diplômés d'Etat libéraux en formation d'Infirmier en Pratique Avancée (IPA) ayant un projet d'installation dans l'Oise.

## MONTANT DE L'AIDE :

Spécialité	Montant	Observations
Infirmiers en 1 <sup>ière</sup> année de formation IPA	5 000 €	Les candidats seront sélectionnés sur dossier et entretien éventuel.
Infirmiers en 2 <sup>ème</sup> année de formation IPA	10 000 €	

L'examen des dossiers de demande d'aide se fera par une commission interne ad hoc qui tiendra compte entre autres, des motivations du candidat, de son parcours ainsi que son projet professionnel.

La commission d'examen se réserve le droit d'auditionner le candidat.

Chaque bénéficiaire aura accès à un accompagnement personnalisé assuré par la cellule Oise santé afin de le guider dans sa recherche d'un lieu d'installation en le mettant en relation avec les professionnels de santé, les structures d'exercice coordonnées et les élus locaux du territoire.

## ENGAGEMENT DE L'INFIRMIER EN FORMATION :

- effectuer prioritairement ses stages dans le département de l'Oise
- s'installer en libéral dans l'Oise, pour une durée de 5 ans minimum dans l'année qui suit l'obtention du diplôme
- suite à son installation, l'activité de pratique avancée sera confirmée au Département par la CPAM durant les 5 ans du contrat.
- en cas d'arrêt de formation, de non-installation ou d'absence d'exercice de pratique avancée, le bénéficiaire s'engage à rembourser l'intégralité des sommes perçues du Département suivant un échéancier défini.

## FINANCEMENTS CROISÉS :

Possibles avec les aides de la CPAM, de l'ARS...

### **COMPOSITION DU DOSSIER :**

Le porteur du projet devra déposer un dossier de demande d'aide à la formation d'IPA auprès du Département comprenant les pièces suivantes :

- le formulaire de demande d'aide pour les infirmiers en formation IPA au titre du Plan Oise Santé
- la lettre de motivation sollicitant l'aide du Conseil départemental de l'Oise adressée à Madame la Présidente présentant les motivations du candidat, son parcours ainsi que son projet professionnel
- la photocopie de la pièce d'identité
- le curriculum-vitae
- la copie du Diplôme d'État d'Infirmier
- l'attestation d'inscription à l'ordre des infirmiers
- les deux derniers avis d'imposition sur les revenus
- le certificat de scolarité pour l'année en cours
- le relevé d'identité bancaire (RIB)
- l'accord sur le projet de convention à intervenir avec le Département précisant l'engagement du professionnel de santé à exercer pendant 5 ans dans l'Oise.

### **SERVICE INSTRUCTEUR :**

Direction des territoires, des sports et de la vie associative

Direction adjointe des territoires

Service attractivité.